



Sondages: un sénateur PS demande à Fekl de faire "strictement" appliquer la loi sur les marges d'erreur

Paris, 14 avr. 2017 (AFP) -

Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, ancien co-auteur d'un rapport sur les sondages, a appelé vendredi le ministre de l'Intérieur à faire "strictement appliquer" la loi rendant obligatoire la mention des marges d'erreur des sondages, la jugeant souvent absente des médias.

A neuf jours du premier tour de l'élection présidentielle, l'ancien président de la commission des Lois a estimé que, "dans de nombreux cas", la disposition qui prévoit la mention des marges d'erreurs des résultats publiés ou diffusés, prévue dans la loi du 15 avril 2016, "n'est pas appliquée".

Il a demandé à Matthias Fekl, dans une question écrite, "quelles dispositions il compte prendre pour que cette obligation légale soit strictement appliquée".

Au-delà de la mention des marges d'erreur, M. Sueur a jugé, auprès de l'AFP, que la loi sur les sondages n'était "pas respectée" sur d'autres points, notamment sur la publication par les instituts de sondage de leurs données brutes, critères de redressement, voire sur la formulation exacte des questions.

"La commission nationale des sondages a les moyens de saisir la justice pour faire appliquer la loi", a aussi souligné le sénateur (Loiret).

M. Sueur a été co-auteur en 2010, avec le sénateur LR Hugues Portelli, d'un rapport intitulé "Sondages et démocratie: pour une législation plus respectueuse de la sincérité du débat politique", qui a servi à établir la législation actuelle.

jlp/ic/kp

Afp le 14 avr. 17 à 15 43.